

Définition de la simplicité volontaire par le Réseau Québécois pour la Simplicité Volontaire.

Source : <http://simplicitevolontaire.info/la-simplicite-volontaire/definition/>

L'Office de la langue française du Québec la définit, depuis 2002, comme un « mode de vie consistant à réduire sa consommation de biens en vue de mener une vie davantage centrée sur des valeurs essentielles ». Voici la définition adoptée par l'Assemblée générale du RQSV en avril 2003 :

- Une façon de vivre qui cherche à être moins dépendante de l'argent et de la vitesse, et moins gourmande des ressources de la planète ;
- La découverte qu'on peut vivre mieux avec moins ;
- Un processus individualisé pour alléger sa vie de tout ce qui l'encombre ;
- Un recours plus grand à des moyens collectifs et communautaires pour répondre à ses besoins et donc un effort pour le développement d'une plus grande solidarité ;
- Le choix de privilégier l'être plutôt que l'avoir, le « assez » plutôt que le « plus », les relations humaines plutôt que les biens matériels, le temps libéré plutôt que le compte en banque, le partage plutôt que l'accaparement, la communauté plutôt que l'individualisme, la participation citoyenne active plutôt que la consommation marchande passive ;
- La volonté d'une plus grande équité entre les individus et les peuples dans le respect de la nature et de ses capacités pour les générations à venir ;
- Un courant social important qui, bien au-delà du RQSV, tente de répondre à des problèmes de société de plus en plus pressants (course folle de la vie moderne, endettement excessif, insatisfaction malgré une consommation débridée, épuisement professionnel, gaspillage et épuisement des ressources naturelles, désintégration du tissu social, etc.).